



**COMPTE-RENDU  
CSAL FS  
DU 18 DECEMBRE 2023**

Le quorum étant atteint, le Président, M. BIANCHINI, ouvre la séance.

Point n°1 - règlement Intérieur (RI) du CSAL et du CSA-FSL :

Il s'agissait de faire remonter l'expression de nos observations sur le règlement intérieur de l'instance. Nous avons, en intersyndicale, cherché à agréger les propositions de modification qui avaient été rédigées par nos bureaux nationaux respectifs (en fait, la plupart émanaient de Solidaires et de la CGT, ceux de FO étaient une redite et l'UNSA n'étant pas représentative au plan national, rien n'avait été rédigé de leur part). Nous avons ainsi présenté un RI amendé conjointement et avons voté pour celui-ci de manière unanime.

Les principaux ajouts portaient sur le remboursement des frais de déplacements de vos élu.es suppléants sans voix délibérative, sur les durées de préparation et de compte-rendu des réunions, le délai de transmission des documents préparatoires, la transmission des fiches de signalement au fil de l'eau plutôt qu'une fois par an, etc.

Point n° 2 - questions diverses :

Suite à l'apparition des fissures au CFiP de Nontron, place Alfred Agard, question est posée à la direction quant aux délais d'intervention des entreprises devant poser les témoins permettant de vérifier si leur évolution est contenue. Le Président informe que la DDFiP attend les réponses des entreprises et n'a donc aucun élément à nous annoncer. Réponse hallucinante et surtout inacceptable, mais c'est celle de la Direction !

Nous évoquons, enfin, les deux nouvelles fiches de signalement déposées :

- l'une concerne le SIP de Périgueux où un agent a été insulté par un usager. Ce dernier est « défavorablement connu des services de police (dixit le Président). Le procureur sera saisi.
- l'autre est relative à l'attitude délétère de certains collègues envers l'une des leurs. La direction espère que le changement de chef de service sera bénéfique. Le Président réitère la proposition qu'il avait formulée à cette collègue : bénéficier d'un détachement dans un service à déterminer.

Vos mandaté.es au CSA-FS local :  
Isabelle FARNIER  
Olivier DARRIN